

ORTHOPHONISTE

Activité :

L'orthophoniste traite les troubles de la parole, de la voix, et du langage chez l'enfant et l'adulte qui sont malentendants ou qui sont atteints de troubles divers.

Il ne peut intervenir que sur prescription médicale d'un médecin généraliste ou spécialiste. À la première visite, il établit un bilan orthophonique qui prend en compte les caractéristiques du patient. Après l'examen, il transmet au médecin ses observations et ses conclusions.

Condition de travail :

L'orthophoniste travaille le plus souvent dans un cabinet privé mais il peut exercer au sein d'une équipe éducative dans un établissement de soins ou de rééducation.

Il y a plus de 80% des orthophonistes qui travaillent dans un cabinet privé. Les horaires sont souvent lourds et il s'adapte à l'enfant et aux parents. Il peut choisir une activité mixte comme salarié dans un hôpital ou une activité en cabinet. L'orthophoniste collabore avec des professionnels du secteur médical ou social : médecin ergothérapeute, enseignants... C'est un travail mixte.

Qualités requises :

Il faut avoir un bon équilibre personnel pour travailler avec des personnes en difficulté. Il doit posséder une personnalité dynamique, le goût de l'écoute, la patience, une relation humaine.

Débouchés-Salaires :

On compte environ 19300 orthophonistes en France. On trouve facilement un emploi dans cette branche.

Pour s'assurer d'une clientèle suffisante ils doivent choisir la région, la ville et même le quartier .Le salaire d'un débutant est de 1600 euro brut par mois à 2200 euro brut par mois. La revenue moyenne d'un orthophoniste libéral est de 2465 euro.

Formation:

Il est impossible de devenir orthophoniste sans un certificat de capacités d'orthophoniste. Le candidat doit faire un examen d'entrée comprenant des épreuves écrites de culture, d'orthographe... Un entretien avec un jury et des tests psychotechniques. C'est le seul examen d'entrée.

La plupart des candidats suivent une préparation d'un an avant de se présenter au concours .Les études comportent 10 semestres de formation qui se compose d'un premier cycle de 6 semestres qui correspond au niveau de licence et d'un deuxième cycle de 4 semestres qui correspond au niveau master.

Et il faut un bac +5 ou un Bac ou un Bac +4

L'évolution de métier:

On doit exercer en indépendant dans un cabinet seul ou avec d'autre personne. On peut être salariés dans un hôpital ou dans un établissement de rééducation pour les enfant qui sont sourd et pour les adultes qui on eu un accident.

Après 4 ans de pratique on peut préparer 1 an le DSTS (Diplome supérieure en travail social)